



PEX 2021-03



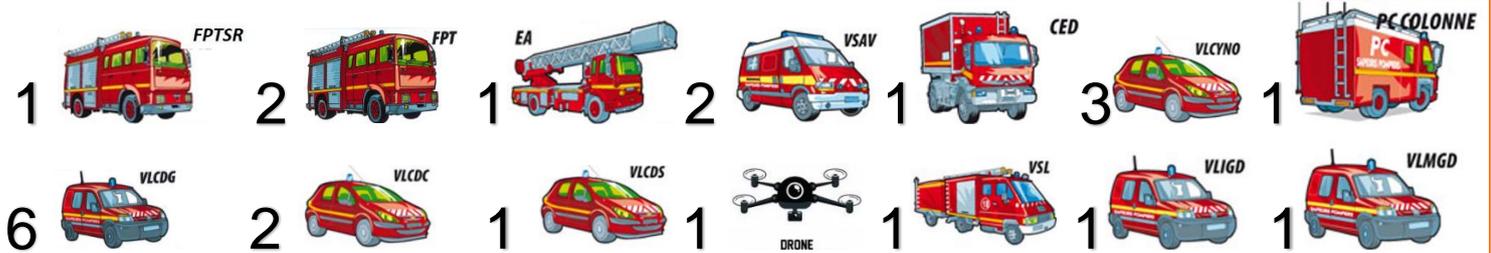
Explosion de maison à Bouzincourt



Contexte général

Le CTA-CODIS reçoit un appel le 28 août 2021 à 23h06 d'une habitante de la commune de Bouzincourt, indiquant qu'une explosion venait de se faire entendre dans la rue Jérôme. Elle informe que la toiture de l'habitation située au numéro 5 est totalement détruite et que la maison est occupée par 2 personnes. La requérante indique que la commune est alimentée en gaz. Un occupant est sorti de l'habitation et le deuxième manque à l'appel.

Moyens engagés



Situation



**23 :27 :39 Message d'ambiance du CA
FPTSR Albert :**

« Confirme explosion de maison, toiture entièrement effondrée. Une personne toujours à l'intérieur. Attendons spécialistes SD car risque d'effondrement. Une personne 65 ans sortie prise en charge par médecin blessée à la main, bilan en cours par VSAV. Je confirme le moyens engagés. »

Dispositifs et idées de manœuvres :

- ✓ Mise en place d'une LDJR en protection.
- ✓ Etablissement d'un périmètre de sécurité.
- ✓ Prise en charge d'un blessé léger et soutien sanitaire par le VSAV et VSS sur place.
- ✓ Recherche d'une victime par équipes opérationnelles spécialisées SD et Cyno.
- ✓ Non engagement de personnel car la structure bâtementaire était instable.
- ✓ Déblai au moyen d'un engin de chantier pendant la nuit.
- ✓ Déblai avec un moyen plus lourd dès le début matinée.
- ✓ Recherches complétées par les drones SP et Gendarmerie le matin.

Difficultés opérationnelles :

- ✗ Intervention de nuit.
- ✗ Intervention de longue durée.
- ✗ Impossibilité de relever les personnels SD par des ressources départementales avant le matin.
- ✗ Instabilité de la structure avec impossibilité d'étalement.
- ✗ Pas d'outils de mesure de la stabilité sur place.

Éléments favorables	Éléments défavorables
 <ol style="list-style-type: none">1. Dimensionnement en moyens suffisant à l'appel permettant une arrivée rapide des moyens notamment SD et Cyno.2. Conseil de l'opérateur au requérant de rester en sécurité, évitant l'augmentation du nombre de victimes potentielles.3. Intervention en zone rurale limitant le nombre de badauds.4. Explosion du côté non mitoyen de l'habitation et non suivie de feu.5. Nombre de victimes connu et figé dès le début de l'intervention.6. Présence rapide du Maire de la commune sur place.7. Mise à disposition rapide d'un engin de chantier.8. Accès possible par le jardin facilitant le passage des engins de manutention.9. Parfaite intégration des Cynos dans le dispositif SD.	 <ol style="list-style-type: none">1. Intervention de nuit.2. Opération de longue durée.3. Instabilité de la structure avec impossibilité d'étalement.4. Absence de personnel formé « officier risque bâtimentaire » sur place.5. Absence de télémètre laser afin de surveiller la stabilité de la structure.6. Absence du drone dans le train de départ « explosion de maison/bâtiment ».7. Effondrement en tas et volume de gravas important.8. Victime enfouie dans la partie la moins accessible de l'habitation.9. Présence de nombreux intervenants perturbant la recherche des chiens.10. Fatigue des intervenants SD avec une relève tardive de l'unité initiale.11. CTD SD de garde au CODIS au moment de l'intervention, n'a pu se rendre sur place.

Enseignements à tirer



1. Recouper les informations des témoins avant de définir une idée de manœuvre et ne pas se fier qu'à un seul interlocuteur.
2. Efficacité des chiens sur ce genre d'intervention en milieu effondré notamment par leur agilité.
3. Faible occurrence de ce genre d'intervention à compenser par des FMPA Cyno plus proches de la réalité.
4. Maintien du PCC sur site jusqu'à la fin de l'intervention, permettant de gérer les relations extérieurs (élus et presse).
5. VSAV utile pour la prise en charge de la famille notamment lors de l'annonce de la découverte de la personne décédée.
6. Complémentarité sur ce type d'intervention des EOS Cyno et SD ainsi que du SSSM.

Axes d'améliorations et recommandations



1. Engagement d'une unité Cyno complète dès le début de l'intervention.
2. Sollicitation de renforts extra-départementaux en cas de manque de spécialistes sur le département via les conventions interdépartementales d'assistance mutuelle (CIAM).
3. Achat d'un télémètre laser.
4. Possibilité de remplacer un CTD si celui-ci est officier CODIS, pour l'engager sur site au besoin.
5. Engagement d'un « officier risque bâtimentaire » pour conseiller le COS sur les problématiques de milieu effondré ou instable.
6. Prévoir l'engagement du drone sur le code sinistre « Éboulement /effondrement ».

FOCUS

Télémètre laser :



Le SDIS80 vient de faire l'acquisition d'un télémètre laser. Cet appareil a pour but d'offrir plus de sécurité aux personnels lors d'interventions en milieu instable ou effondré. Il pourra également faciliter la prise de décision du CU SD, du spécialiste risque bâtimentaire et du COS. Le télémètre pourra détecter un mouvement de structure allant de 2 à 100mm. Le télémètre sera facilement projetable au moyen d'une VLID et sera utilisé par les spécialistes SD. Il sera engagé avec une équipe de reconnaissance SD constituée de 2 SDE1 et 1 SDE2 ou 3.

DOCUMENTATION

PIO « les murs porteurs »

GDO USAR

fiche matériel « Télémètre »

Fiche « Spécialiste risque bâtimentaire »

